

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

Réunion de mardi le 10 décembre 2024, de 19h30 à 21h40

Par ZOOM

PROCÈS VERBAL

1. Ouverture et présences.

La réunion a débuté à 19 :40h.

Étaient présents à la réunion :

Samuel Grégoire,

Vincent Jarry,

Robert Werbiski,

John Topp,

Anna Urbanek,

Didier Collart,

Denis Couillard, absent

Présentation de Didier Collart au groupe.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour avait été envoyé par courriel le 8 décembre. L'ajout de deux points en varia ont été ajoutés par Vincent proposant les dates pour les réunions en 2025 et le second proposé par Samuel concernant la réglementation des berges d'étangs artificiels. L'acceptation de l'ordre du jour proposé par Robert et secondé par Anna.

3. Adoption du compte-rendu de la dernière rencontre.

Anna avait quelques questions portant sur le rapport des fosses septique afin de confirmer que celui-ci portait seulement sur les fosses septiques mais n'incluait pas les bandes riveraines.

Il y a eu discussion sur les règlements environnementaux et le rôle du CCE. Vincent a apporté quelques éclaircissements et mentionne qu'il y a des travaux prévus sur la réglementation en 2025 qui seront élaborés de concert avec le CCU.

4. Rapport sur la campagne d'inspection des installations septique 2024.

Le rapport cité en rubrique avait été envoyé via courriel le 8 décembre. Samuel devra confirmer avec l'auteur (Philippe Barrette) s'il s'agit de la version finale. Les membres du CCE ont constaté l'énorme travail qui a été fait. Philippe poursuivra le suivi de ce dossier pour mettre à jour les données de SYGEM et Samuel pourra alors se concentrer sur les systèmes septiques non conformes.

Didier a demandé où étaient compilés les données du rapport. Samuel collige les données du rapport.

Anna avait des questions concernant les raisons des fosses non conformes ou désuètes à savoir si c'était la négligence des propriétaires. En fait il peut y avoir quelques raisons ce qui fait que la liste n'est pas à jour. Certains systèmes sont inscrits alors que d'autres systèmes sont hors service.

Le rapport mentionne à la section 8.4.2 Contrats d'entretien annuel, que la municipalité ne dispose pas de listes complètes pour tous les systèmes nécessitant un contrat d'entretien annuel (à l'exception des systèmes ECOFLO). Il est à noter que la compagnie Bionest effectue une inspection annuelle de leurs systèmes et il semble que d'autres compagnies en font de même.

Anna suggère que lorsque la municipalité avise les propriétaires des dates d'inspection des fosses septiques, qu'il y ait un lien qui mène à la réglementation des fosses septiques.

Lors des discussions une proposition a été formulée; Le CCE recommande que l'information concernant les fosses septiques soit envoyée en même temps que les dates d'inspection. Proposé par John et secondé par Robert.

**Il est proposé par John Topp
appuyé par Robert Werbiski
et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE l'information sur les rôles et responsabilités des citoyens concernant les fosses septiques soit diffusée en même temps que l'avis des dates d'inspection et de mesurage, et qu'un lien cliquable dirige les propriétaires vers la section du règlement municipal traitant de ce sujet.

DE communiquer de manière claire, de format "point form" les instructions aux citoyens avant le prochain mesurage.

5. Échantillonnage de l'eau.

Étant donné qu'il y a du financement à différents intervenants (MRC, municipalité, associations des lacs) pour effectuer l'échantillonnage de différents paramètres de l'eau des lacs ou des tributaires, Samuel a contacté la MRC Memphrémagog (M. Larguy -Nadeau) pour maintenir un fichier au niveau de la municipalité qui regrouperait tous les résultats de campagnes d'échantillonnage de façon à pouvoir développer un fichier central.

Vincent, de concert avec la MRC, proposera la coordination des dates d'échantillonnage. Cette proposition se fera par entente avec les différents intervenants concernés.

Anna a demandé s'il y avait des investigations pour certains parasites (cryptosporidiose, un parasite qui cause une infection intestinale). À la mémoire des membres du CCE, il n'y avait pas eu de recherches pour l'identification de parasites.

6. Station de lavage des embarcations.

Vincent mentionne qu'il y a une entente tripartite pour faire l'installation d'une station de lavage dès le printemps 2025. Vincent a mentionné le partage des coûts de la station.

John a donné un bref CR de la rencontre du OBVBM qu'il y avait eu à Eastman la semaine dernière. Il y a eu beaucoup de discussions concernant les utilisateurs des stations de lavage, les contraintes et l'opération de ces stations.

7. Toilettes sèche.

Samuel demande s'il y avait des informations concernant les toilettes sèches. Robert mentionne qu'il y a différents modèles sur le marché. Vincent mentionne qu'il y a des modèles en fonction au Mont Sutton ainsi qu'à Jay Peak.

Didier est aussi au courant de ce genre de toilette et cherchera des informations. Robert mentionne qu'il avait déjà vu des vidéos sur ce genre de toilette. Robert contactera Didier pour partager des informations.

À court terme, il serait intéressant de communiquer avec les gestionnaires du Mont Sutton pour avoir des informations.

8. Modification Règlement constitution CCE.

Samuel propose des amendements pour inclure des observateurs aux réunions du CCE, propose des dates pour les prochaines réunions en 2025. Samuel enverra ses propositions aux membres du CCE pour la réunion du mois de janvier de façon à en discuter et les présenter à la municipalité au mois de février.

Vincent propose qu'il y ait dix réunions du CCE et s'il y a un besoin d'en ajouter une, d'être en mesure de le faire.

Les dates proposées sont :

28 janvier	25 février	25 mars	22 avril	27 mai	17 juin
29 juillet	23 septembre	21 octobre	25 novembre		

Veillez noter que ces dates sont sujets à changements.

9. Varia

Bande riveraine autour des étangs artificiels – Règlement?

Samuel demande au comité s'il y a un besoin de réglementer les rives des étangs artificiels. Un sujet apparemment simple mais qui a soulevé beaucoup de discussions. À savoir s'il y

a une composante relevant du CCU. Il ne semble pas y avoir un règlement précis au niveau provincial. Il faut définir la profondeur de l'étang, à savoir la profondeur de 2 mètres.

La conclusion de la discussion est qu'étant donné que la réglementation au niveau provincial n'est pas facile à interpréter ou bien est absente, qu'il serait pertinent de voir s'il y a des exemples à l'intérieur de la MRC, chez les municipalités voisines.

10. Prochaine réunion : 27 janvier 2025 à 19 :30h

11. Levée de la réunion. La réunion s'est terminée à 21:40h